

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 mars 2024

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2024-43

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget primitif 2024

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi quatorze mars à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 1^{er} mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS (jusqu'à la DEL-2024-50), M. Jean-Paul PAVILLON (jusqu'à la DEL-2024-49), M. Dominique BREJEON, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, M. Christophe BÉCHU (jusqu'à la DEL-2024-45), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2024-42), Mme Hélène BERNUGAT (jusqu'à la DEL-2024-42), Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, M. Denis CHIMIER, Mme Edith CHOUTEAU (jusqu'à la DEL-2024-58), Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT (jusqu'à la DEL-2024-42), Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-François GARCIA (jusqu'à la DEL-2024-58), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA (jusqu'à la DEL-2024-60), Mme Corinne GROSSET, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Paul HEULIN, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (jusqu'à la DEL-2024-57), M. Mickaël JOUSSET (jusqu'à la DEL-2024-57), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Marie-France RENOU (jusqu'à la DEL-2024-55), Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Geneviève STALL, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Robert BIAGI, Mme Christelle CAILLEUX, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON

ETAIT ABSENT : M. Stéphane PABRITZ

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Jean-Philippe VIGNER à partir de la DEL-2024-50

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON

M. Christophe BECHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE à partir de la DEL-2024-46

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-43,

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION à partir de la DEL-2024-43

M. Robert BIAGI a donné pouvoir à M. Philippe VEYER

Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD

M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à M. Eric GODIN à partir de la DEL-2024-43,

M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Francis GUTEAU

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINGCK

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON jusqu'au départ de ce dernier

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme CAMARA-TOMBINI à partir de la DEL-2024-61

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Paul HEULIN
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS jusqu'au départ de ce dernier
M. Florian RAPIN a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à Mme Céline VERON
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

Mme Corinne GROSSET, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 mars 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le débat d'orientation budgétaire du 12 février dernier a permis de présenter les grands équilibres financiers de notre collectivité pour les prochaines années à travers le plan pluriannuel d'investissement 2024-2026 et un examen des orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines. Ces éléments ont été complétés par une présentation détaillée de la structure de la dette et de la stratégie de sécurisation de cette dernière engagée depuis 2014.

Ce projet de budget primitif décline pour l'exercice 2024 cette stratégie pluriannuelle. Il aboutit à des équilibres financiers très proches des différents montants annoncés lors du DOB.

→ Les principaux axes du budget primitif 2024

Avec les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis 2022, le rapport du débat d'orientation budgétaire présenté le mois dernier a rappelé le contexte économique nouveau dans lequel les budgets d'Angers Loire Métropole seront mis en œuvre pour 2024 et probablement en 2025. Néanmoins, la majorité des indicateurs financiers restent satisfaisants.

- **Un budget de fonctionnement** qui se traduit par :
 - **Une progression des recettes de fonctionnement de + 4,8 % sans hausse des taux de fiscalité grâce au dynamisme de notre territoire,**
 - **Un accroissement des charges de fonctionnement de + 4,3 %** proche de l'inflation avec des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (ressources humaines et transports),
 - **Une épargne brute qui atteint un montant de 66 M€.** Cette somme servira à rembourser le capital de la dette, financer nos investissements et limiter ainsi le recours à l'emprunt.

- **Un budget d'investissement au service de la transition écologique** avec :
 - **Un niveau d'investissement de 142 M€** qui permet de structurer et dynamiser le territoire avec la mise en œuvre du renouvellement urbain, l'aménagement et l'entretien de la voirie et la poursuite des efforts sur le cycle de l'eau. **70,4 M€ de ce budget soit 49 % sont consacrés à la transition écologique.**
 - Un recours à l'emprunt de 54,4 M€ qui sera réajusté à la baisse lors du budget supplémentaire pour limiter l'encours de dette à un montant de 600 M€ maximum.

♦ La comparaison des ratios de dette avec les autres EPCI

Pour mémoire et comme évoqué dans le rapport annexe dette présenté lors du débat d'orientation budgétaire, les ratios de dette peuvent difficilement être comparés de manière objective entre EPCI.

La dette des EPCI dépend à la fois du périmètre variable des compétences et du choix du portage financier des projets (par une structure ad hoc ou un partenariat public privé) ou encore de l'histoire du territoire concerné. A Angers Loire Métropole, la majorité de nos investissements sont portés en régie. D'autres choix ont été faits sur d'autres territoires. Certains EPCI disposent de nombreuses structures externes (syndicats intercommunaux ou sociétés en matière d'eau, d'assainissement, pour les transports...) pour porter des services publics industriels et commerciaux et externalisent de fait la dette associée aux investissements nécessités par ces compétences.

Bien consciente de ce biais conséquent, la Direction Générale des Finances Publiques ne compare jamais les ratios de dette par rapport à une moyenne de strate dans sa grille officielle d'analyse individuelle des EPCI (contrairement à ce qu'elle fait pour les communes).

♦ La capacité de désendettement 2024

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Pour le **budget principal**, la capacité de désendettement est la suivante :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Stock de dette au 1er janvier N en M€	92,4	87,2	96,7	105,6	121,7	132,3	142,6	164,2	162,6	173	208,9
Epargne brute en M€	15,5	16,9	27,2	29,6	34,6	35,7	34,9	29,5	30,4	21,8	24,9
Capacité de désendettement en nb d'années	5,2	5,2	3,6	3,6	3,5	3,7	4,1	5,6	5,3	7,9	8,4

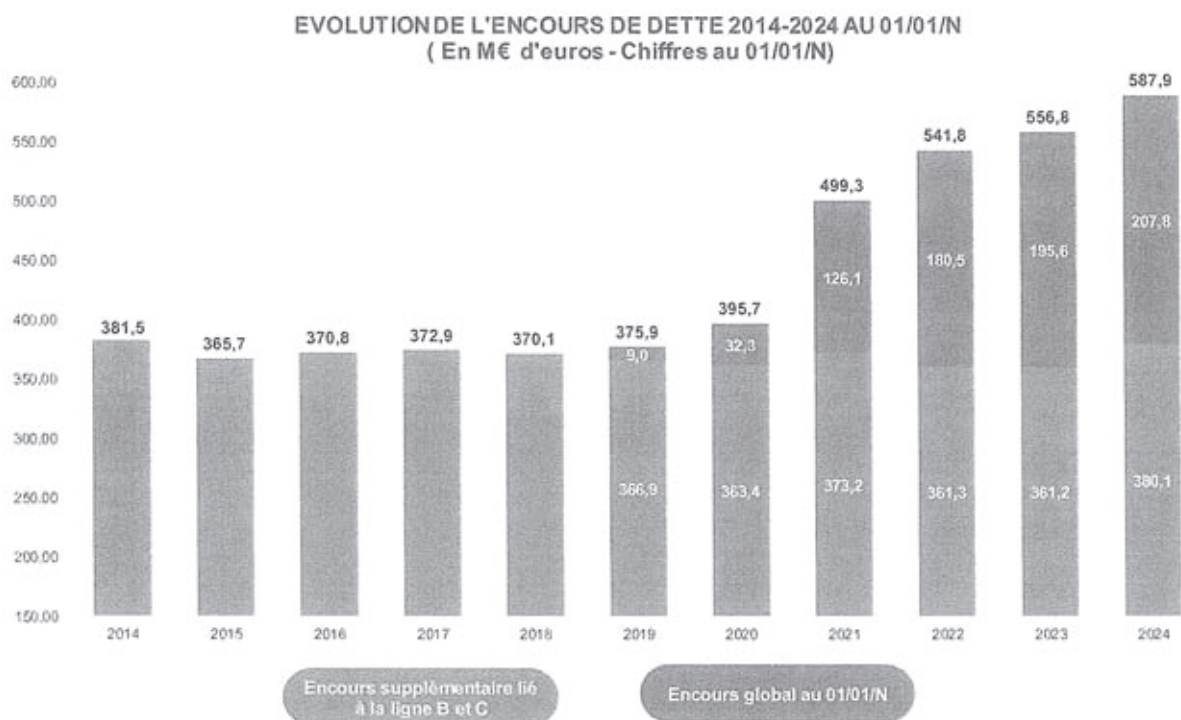
La présentation en **budget consolidé** se présente comme suit :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Stock de dette au 1er janvier N en M€	381,5	365,7	357,8	356,5	354,4	360,8	381,1	499,3	541,8	556,8	587,9
Epargne brute en M€	42,5	45,9	55,4	63,2	72,5	76,8	79,6	71,2	74,1	62,5	66,0
Capacité de désendettement en nb d'années	9	8	6,5	5,6	4,9	4,7	4,8	7,0	7,3	8,9	8,9

En 2024 et compte tenu du contexte particulier (niveau de l'inflation notamment), il est programmé une stabilisation de cet indicateur financier sur le budget consolidé et une légère remontée sur le budget principal (**respectivement à 8,9 et 8,4 années**). Ce niveau prévisionnel reste **loin du seuil des 12 ans fixé par l'Etat**.

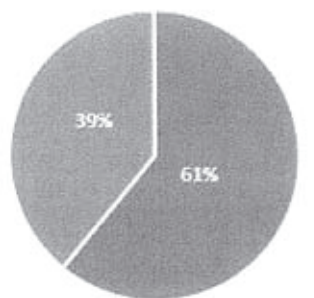
Cette hausse programmée du niveau global de la dette devrait **voir son terme en 2024 avec un maximum de 600 M€ avant une diminution progressive à compter de 2025**. Parallèlement à cette projection, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- malgré le contexte exceptionnel, le maintien d'une capacité de désendettement sous les 10 ans grâce à des niveaux d'épargne satisfaisants,
- **la stabilité de notre encours de dette hors ligne B et C du tramway sur la période 2014-2024 (380 M€),**
- la contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux,
- La réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 63,5 M€ soit 11 % de l'encours (contre 148 M€ et 38,9 % en 2014 soit un risque très largement diminué).



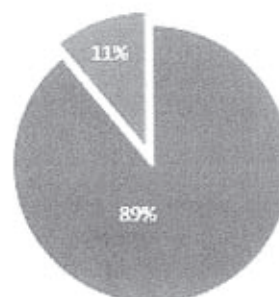
Méthodologie : les montants de ce graphique intègrent les 16 M€ de dette qui ont été transférés sur la période 2015-2020 suite au passage en Communauté Urbaine (prise de compétence réseaux de chaleur ou dissolution de syndicats)

STRUCTURE DETTE AU 01/01/2014



■ Prêts sécurisés ■ Prêts à risque

STRUCTURE DETTE AU 01/01/2024



■ Prêts sécurisés ■ Prêts à risque

Actions de sécurisation engagées depuis 2014



→ BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité de stock. Ce budget 2024 présente uniquement des inscriptions courantes pour l'entretien des zones pour 0,1 M€ équilibrées avec des ventes de terrains à venir pour le même montant.

→ LA DETTE

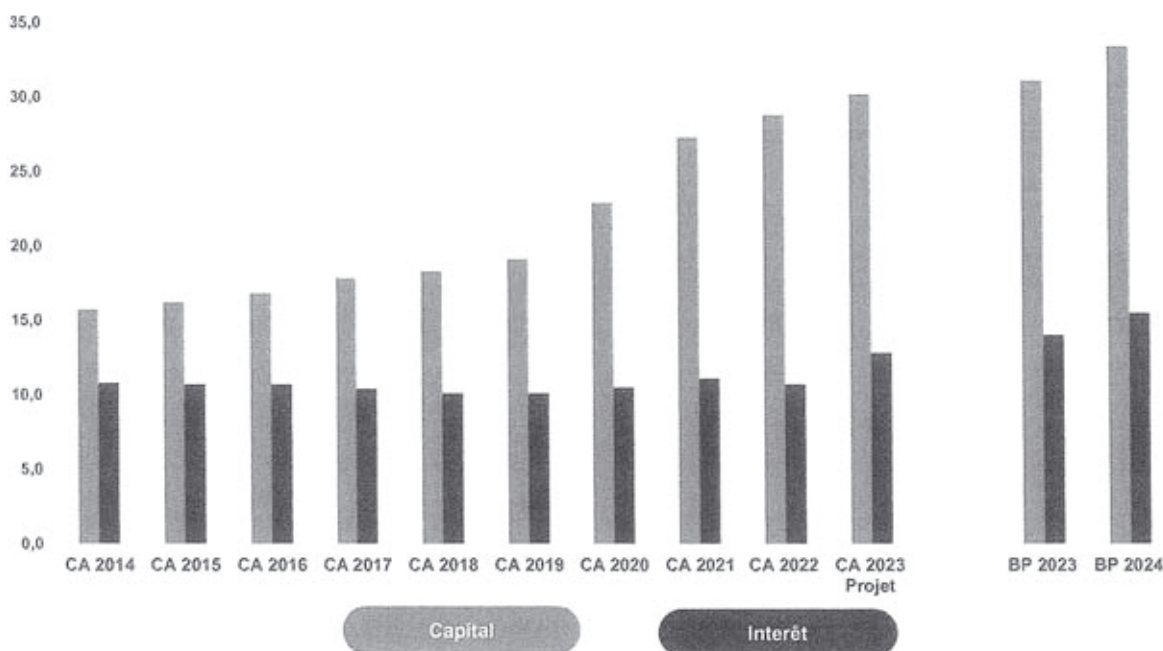
Compte tenu de la production du rapport complet dédié à la dette lors du débat d'orientation budgétaire, les éléments sur cette partie seront plus synthétiques.

♦ Montants des emprunts inscrits au BP 2024 et projet de résultats 2023

Le résultat global de clôture 2023 est estimé à environ **22 M€** (financement des restes à réaliser déduit). Ces estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2024. **Il peut d'ores et déjà être précisé que ces résultats 2023 permettront de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2024** et de rester sous les 600 M€ en encours projeté à fin 2024.

♦ Une hausse sensible des annuités depuis 2020


Les annuités de la dette (intérêts financiers et capital) ont faiblement progressé jusqu'en 2019. L'exercice 2020 marque le début d'une évolution programmée à la hausse jusqu'en 2026. Les remboursements des emprunts liés aux nouvelles lignes de tramway (+ 0,4 M€), la hausse des remboursements de capital sur le budget principal (+ 2,8 M€) et l'augmentation globale des frais financiers (2,7 M€) expliquent cette augmentation prévisionnelle de 5,9 M€ des annuités de dette entre le CA 2023 et le projet de BP 2024.



♦ Un encours 2024 en hausse maîtrisée

L'année 2023 est marquée par **une augmentation de l'encours de dette de + 31,1 M€** dont 12,2 M€ liés au financement des lignes B et C du tramway et 6,4 M€ en lien avec la valorisation de l'emprunt en devises. Ainsi au 01/01/2024, **l'encours de la dette atteint 587,9 M€.**


→ BUDGET AEROPORT

Aéroport 					(en milliers d'Euros)				
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Evol. €	%	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evol. €	%
Participation ALM	750	750	0	0,0%	Contrat d'exploitation	437	469	32	7,3%
Autres produits exceptionnels	26	118	92	353,8%	Fonct. Service / Autres	227	240	13	5,5%
					Total	664	709	45	6,7%
					Epargne de gestion	112	160	48	42,4%
					Intérêts (hors ICNE)	0	0	0	
					Epargne brute	112	160	48	42,4%
					Capital	0	0	0	
Total	776	868	92	11,9%	Epargne nette	112	160	48	42,4%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	BP 2023	BP 2024	Evol. €	%	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Evol. €	%
Epargne nette	112	160	48	42,4%	Dépenses d'équipement	170	185	15	8,8%
Recette d'équilibre/Emprunt	43	0	-43	-100,0%					
Subvention d'investissement/FCTVA	15	25	10	66,7%					
Total	170	185	15	8,5%	Total	170	185	15	8,8%

Ce budget affiche une légère hausse de ses dépenses de fonctionnement (+45 k€). Compte tenu des niveaux de résultat anticipé pour 2023, la participation du budget principal au budget annexe aéroport est proposée à 750 k€. Il faut rappeler que cette participation était de 1,22 M€ au début du précédent mandat.

→ BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Réseaux de chaleur 									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Produits	1 404	1 399	-5	-0,4%	Charges à caractère général	191	285	94	49,2%
dont redevances des réseaux	1 004	960	-45	-4,4%	Dépenses de personnel	133	135	2	1,5%
dont subventions d'exploitation	30	120	90	300,0%	Divers (dont taxes foncières)	151	155	4	2,6%
Autres (reprise de provisions)	150	0	-150	-100,0%	Total	475	575	100	21,1%
					Epargne de gestion	1 079	824	- 255	-23,6%
					Intérêts (Hors ICNE)	471	487	16	3,4%
					Epargne brute	608	337	- 271	-44,6%
					Capital	330	327	-3	-0,9%
Total	1 554	1 399	- 155	-10,0%	Epargne nette	278	10	- 268	-96,4%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	278	10	-268	-96,4%	Dépenses d'équipement	885	1 708	823	93,0%
Autres recettes	280	335	55	19,6%					
dont réseau Monplaisir	230	60	-170	-73,9%					
dont Rives droite d'Angers	50	200	150	300,0%					
Recette équilibre / Emprunt	327	1 363	1 036	316,8%					
Total	885	1 708	823	93,0%	Total	885	1 708	823	93,0%

A noter : Pour faciliter la lecture de BP à BP, le retraitement équilibré des opérations de rachat des réseaux de chaleur des Hauts de Saint Aubin et de Belle-Beille a été opéré en 2023. Ces opérations se sont traduites par un retraitement des 21,6 M€ de recettes de fonctionnement (droits d'entrée pour le futur contractant) et des 21,6 M€ des dépenses d'investissement (rachat du réseau actuel). Pour le BP2024, un retraitement équilibré des opérations de rachat est appliqué sur le Réseau de Chaleur des Hauts de Saint-Aubin suite à la résiliation de la DSP (- 2,43 M€ en recettes de fonctionnement, - 0,13 M€ correspondant à l'indemnité de résiliation du contrat en dépense de fonctionnement et -2,3 M€ sur la Valeur Nette Comptable des biens non amortis).

Les charges à caractère général sont en légère hausse, pour permettre la poursuite des études techniques engagées en 2023.

Concernant les dépenses d'investissement, le programme 2024 prévoit des travaux de modernisation du réseau de chaleur de la Roseraie. Sur Monplaisir, les dépenses d'investissement vont porter sur la réalisation de travaux secondaires sur 439 logements d'Angers Loire Habitat. A noter également, l'achat d'un terrain nécessaire pour la construction de la chaufferie biomasse/gaz Mayenne 2 (nouveau réseau Angers Rives Droite).

→ BUDGET TRANSPORTS

TRANSPORTS		FONCTIONNEMENT				TRANSPORTS		FONCTIONNEMENT			
RECETTES		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Versement mobilité		63 200	68 000	4 800	7,6%	Contribution forfaitaire fonct.		77 100	81 000	3 900	5,1%
DGD Transp. Scolaires		2 178	2 178	0	0,0%	Contribution d'équipement		1 200	1 250	50	4,2%
Participation du budget principal ALM		20 242	16 442	-3 800	-18,8%	Restitution de Fiscalité		1 355	910	-445	-32,8%
Reversement fiscalité et autres		129	55	-74	-57,4%	Fonct. Services / Autres		2 724	1 656	-1 068	-39,2%
Recettes DSP RD Angers		18 690	20 690	2 000	10,7%						
Total		104 439	107 365	2 926	2,8%	Total		82 379	84 816	2 437	3,0%
						Epargne de gestion		22 060	22 549	489	10,6%
						Intérêts (Hors ICNE)		7 668	7 488	-180	-4,6%
						Epargne brute		14 192	15 061	869	0,0%
						Capital		13 967	14 004	37	0,3%
						Epargne nette		225	1 057	832	3,7%

FINANCEMENT		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette		225	1 057	832	370,2%	Transports URBAINS		8 289	7 384	-905	-10,9%
Remboursement TVA		5 300	5 998	698	13,2%	Tramway		30 193	5 893	-24 300	-80,5%
Subventions et autres		9 175	5 022	-4 153	-45,3%	Remboursement avance COVID		0	1 500	1 500	
Emprunt provisoire		23 782	2 700	-21 082	-88,6%						
Total		38 482	14 777	-23 705	-61,6%	Total		38 482	14 777	-23 705	-61,6%

A noter : Pour faciliter la lecture de BP à BP, le retraitement équilibré des opérations d'échanges de taux d'un montant de 1,584 M€ a été appliqué en recettes et en dépenses de fonctionnement

◆ Exploitation

Concernant les recettes de fonctionnement, le projet de compte administratif 2023 fait apparaître un niveau de versement mobilité de 67,2 M€ et nous amène donc à ajuster la projection 2024 à 68 M€, preuve du dynamisme de l'emploi sur notre territoire.

En matière de recettes liées à la DSP (notamment les recettes tarifaires des voyageurs), une évolution à 20,7 M€ (soit + 2 M€ par rapport au BP 2023) est anticipée. Une fréquentation à la hausse est prévue pour tenir compte de la nouvelle offre de mobilité déployée sur le nouveau réseau en 2023 suite à l'ouverture des deux nouvelles lignes de tramway.

Le montant de la participation du budget principal est par ailleurs projeté à hauteur de 16,4 M€ (en baisse de - 3,8 M€ par rapport au BP 2023) pour équilibrer ce budget annexe en se rappelant que son montant était de 11,4 M€ en 2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le projet de BP 2024 prévoit une hausse globale de + 2,4 M€ qui se concentre principalement sur la DSP de transports urbains. Cette augmentation de la **contribution forfaitaire** est liée à la hausse de l'inflation et au renforcement de l'offre de service sur le réseau urbain et suburbain en année pleine.

◆ Epargnes et annuités de dette

Avec un montant de 22,5 M€, le niveau d'épargne de gestion augmente de 11 % (soit + 0,5 M€). Cette évolution est stabilisée grâce au dynamisme du versement mobilité et à la participation du budget principal. Ce niveau d'épargne de gestion permet de financer les annuités de la dette (21,5 M€) liées aux emprunts contractés pour financer les lignes B et C du tramway.

◆ Investissement

Le montant des investissements du budget transport d'un montant de 14,8 M€ se réduit significativement suite à la mise en service des deux nouvelles lignes de tramway. 5,9 M€ concernent le paiement de la fin du chantier du tramway. Les 7,4 M€ restant intègrent l'achat de matériel roulant (3 M€ notamment pour l'acquisition de bus au biogaz) et un ensemble de travaux liés à la nouvelle offre du réseau (travaux sur les lignes de bus urbaines et suburbaines, adaptation des dépôts de bus, bornes information voyageur, poteaux d'arrêts, ...).

A noter l'inscription d'un montant de 1,5 M€ au budget 2024 correspondant au début du remboursement de l'avance accordée par l'Etat aux opérateurs de transport public affectés par la crise sanitaire de 2020 (1,5 M€/an pendant 7 ans).

→ BUDGET DECHETS

Déchets									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Produits Exploitation et Dotations participations	6 586	6 980	394	6,0%	Personnel	8 796	9 296	500	5,7%
dont recettes collecte sélective	4 821	5 121	300	6,2%	Contrat exploitation	18 492	20 392	1 900	10,3%
dont recettes déchèteries	1 337	1 351	14	1,0%	dont prestations de collecte des ordures ménagères	3 824	4 834	1 010	26,4%
T.E.O.M	33 226	34 600	1 374	4,1%	dont prestations de collecte sélective	2 737	3 630	893	32,6%
					dont marché de traitement des ordures ménagères	8 505	8 855	350	4,1%
					dont prestations dans les déchèteries	2 752	2 497	-255	-9,3%
					Territoire intelligent	163	243	80	49,1%
					Fonctionnement du service	5 745	5 702	-43	-0,8%
Total	39 812	41 580	1 768	4,4%	Total	33 196	35 633	2 437	7,3%
					Epargne de gestion	6 616	5 948	- 668	-10,1%
					Intérêts de la dette (hors ICNE)	506	230	-276	-54,5%
					Epargne brute	6 110	5 718	- 392	-6,4%
					Capital de la dette	784	402	-382	-48,7%
					Epargne nette	5 326	5 316	- 10	-0,2%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	5 326	5 316	-10	-0,2%	Dépenses d'équipement	6 173	6 482	309	5,0%
Subventions / cessions	50	50	0	0,0%	dont travaux dans les déchèteries	875	2 060	1 185	135,4%
FCTVA	250	500	250	100,0%	dont remplacement des points d'apports volontaires	1 500	1 300	-200	-12,8%
Recette d'équilibre	547	616	69	12,6%	dont achat de véhicules pour la collecte	1 560	700	-860	-209,8%
					dont activités de prévention, de tri et de valorisation	410	548	138	18,3%
					dont Territoire intelligent	755	800	45	0,7%
Total	6 173	6 482	309	5,0%	Total	6 173	6 482	309	5,0%

◆ Exploitation

Concernant les recettes de fonctionnement, elles atteignent globalement 41,6 M€ en 2024 (soit + 1,8 M€). Plus de 80% de ces recettes concernent le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour 2024, les prévisions de produit de TEOM sont en augmentation de + 1,4 M€ et tiennent compte de la revalorisation des bases fiscales de + 3,9 % décidées par le Parlement.

Les autres recettes (recettes collecte sélective notamment) progressent de BP à BP de + 6 % (soit + 0,4 M€). Cette hausse traduit la remontée des prix des matières premières revendues par ALM constatée lors du CA 2023 qui devrait se prolonger sur l'exercice 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le passage à 35,6 M€ en 2024 (+ 2,4 M€) est principalement le reflet d'une progression des crédits en direction des dépenses de personnel (+ 0,5 M€), de la mise en place de la collecte des biodéchets (+ 0,2 M€) et de l'actualisation des prix des différents contrats d'exploitation (+2 M€) qui traduit la très forte inflation sur certains indices. A noter que la baisse des tonnages suite à la mise en place du contrôle d'accès va entraîner une baisse du coût de traitement et de la rotation des bennes dans les déchetteries (- 0,3 M€ de BP à BP).

◆ Epargnes et annuités de dette

L'épargne nette de 5,3 M€ est stable par rapport à 2023. Cette évolution retranscrit les différents mouvements de recettes et de dépenses évoqués ci-dessus. De manière rassurante, les premières estimations de résultat 2023 permettent d'affirmer que l'inscription d'équilibre de 0,6 M€ sera revue lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour permettre un autofinancement complet des investissements 2024.

Pour ce qui concerne la partie dette, une action de désendettement particulièrement significative a été engagée sur le budget annexe déchets depuis 2014 (- 38,8 M€ soit - 87 %). On est ainsi passé de 44,4 M€ à 5,6 M€ d'encours de dette. Ce désendettement a été rendu possible grâce aux actions d'optimisation engagées sur ces dernières années.

◆ Investissement

Les dépenses d'investissement de 6,5 M€ intègrent notamment l'acquisition et le renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères (+ 0,7 M€), les travaux dans les déchetteries et les centres d'exploitation (2,1 M€) ou encore le remplacement de points d'apports volontaires (+1,3 M€).

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Assainissement											
FONCTIONNEMENT											
RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		
Prod. Exploitation	22 590	23 140	550	2,4%	Personnel	4 664	4 694	30	0,6%		
<i>dont Redevance assainis. collectif</i>	21 200	21 750	550	2,6%	Fonct. du service	5 296	5 676	380	7,2%		
<i>dont branchements</i>	850	850	-	0,0%	<i>dont crédits pour exploitation/maintenance des STEPs</i>	763	1 081	318	41,7%		
					<i>dont gestion des boues STEP Baumette</i>	680	700	20	2,9%		
Station Baumette	1 166	1 170	4	0,3%	<i>dont énergie pour réseaux et stations</i>	1 500	1 350	-150	-10,0%		
<i>dont remboursement charges d'exploitat* biogaz</i>	926	930	4	0,4%	Station Baumette	6093	6093	0	0,0%		
Participation PFAC	3 600	3 000	-600	-16,7%	Redevance Modern. Réseaux	2500	2500	0	0,0%		
Redevance Modern. Réseaux	2 500	2 500	-	0,0%	Total	18 553	18 963	410	2,2%		
Autres	159	189	30	18,9%	Epargne de gestion	11 463	11 037	- 426	-3,7%		
					Intérêts	685	767	-118	-13,3%		
					Epargne brute	10 578	10 270	- 308	-2,9%		
					Capital	1 021	675	-346	-33,9%		
					Epargne nette	9 557	9 595	38	0,4%		
	30 015	29 999	- 16	-0,1%							

INVESTISSEMENT											
FINANCEMENT	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %	DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		
Epargne nette	9 557	9 595	38	0,4%	Dépenses d'équipement	14 289	12 219	-2 070	-14,5%		
Subventions	1 057	1 032	-25	-2,4%	<i>dont stations de dépollution périphériques</i>	2 600	2 500	-100	-3,8%		
Recettes d'équilibre	3 626	1 543	-2 083	-57,5%	<i>dont travaux entretien et renouvel. des réseaux</i>	9 515	8 730	-785	-8,3%		
Autres	50	50	0	0,0%	<i>dont Travaux STEP Baumette</i>	1 350	250	-1 100	-81,5%		
Total	14 289	12 219	- 2 070	-14,5%	Total	14 289	12 219	- 2 070	-14,5%		

◆ Exploitation

Concernant les recettes de fonctionnement (quasiment identique au BP 2023), les prévisions des produits d'exploitation sont en hausse de + 0,5 M€ de BP à BP pour s'établir à 23,1 M€. Comme pour le budget eau, cette prévision intègre une progression tarifaire de la redevance assainissement (sur les volumes d'eau potable consommés).

Par ailleurs, les produits issus de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont revus à la baisse pour tenir compte du ralentissement d'un certain nombre de projets immobiliers (- 0,6 M€).

Concernant les dépenses de la section d'exploitation, l'ensemble des charges (environ 19 M€) évoluent de + 2,2 %. Cette évolution est principalement liée aux charges de fonctionnement du service, notamment pour financer des prestations d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'assainissement.

◆ Epargnes et annuités de dette

Dans ce contexte, l'épargne nette reste à un niveau élevé (9,6 M€) et en stabilité par rapport à 2023. **Comme pour le budget eau, ce niveau important permet d'autofinancer totalement l'ambitieux programme d'investissement 2024.**

◆ Investissement

Ce budget d'investissement 2024 est de 12,2 M€ avec une enveloppe en baisse de - 2,0 M € par rapport à 2023 (projet de la ferme photovoltaïque sur la STEP Baumette terminé). Ces chiffres sont la traduction des efforts portés sur le renouvellement des stations périphériques (2,5 M€) et le renouvellement des réseaux (8,7 M€).

→ BUDGET EAU

Eau

FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Prod Exploitation	25 925	26 622	697	2,7%	Personnel	6 696	7 090	394	5,9%
Dont vente d'eau aux abonnés et vente en gros	21 150	21 800	650	3,1%	Fonct. du service	11 316	11 161	-155	-1,4%
Dont location compteurs	4 543	4 590	47	1,0%	Dont produits de traitement	2 350	2 200	-150	-6,4%
Autres	1 808	1 838	30	1,7%	Dont électricité	2 350	2 300	-50	-2,1%
Redevance pollution	4 400	4 600	200	4,5%	Revers. Redev. Pollution	4 400	4 600	200	4,5%
					Total	22 412	22 851	439	2,0%
					Epargne de gestion	9 721	10 209	488	5,0%
					Intérêts	661	620	-41	-6,2%
					Epargne brute	9 060	9 589	529	5,8%
					Capital	1 615	1 625	10	0,6%
					Epargne nette	7 445	7 964	519	7,0%
	32 133	33 060	927	2,9%					

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	7 445	7 964	519	7,0%	Dépenses d'équipement	11 161	11 220	59	0,5%
Subventions	400	-	-400	-100,0%	Dont travaux production et stockage	2 492	1 422	-1 070	-42,9%
Recettes d'équilibre	3 306	3 246	-60	-1,8%	dont travaux entretien et renouvellement réseaux	6 215	7 524	1 309	21,1%
					Dont Bâtiment et moyens généraux	1 078	592	-486	-45,1%
Autres	10	10	0	0,0%	Dont logiciels de supervision, et architecture de cybersécurité	246	597	352	143,2%
Total	11 161	11 220	59	0,5%	Total	11 161	11 220	59	0,5%

◆ Exploitation

Concernant les recettes de fonctionnement, les produits d'exploitation évoluent de + 0,7 M€ pour atteindre 26,6 M€. Cette augmentation intègre la prévision d'une revalorisation tarifaire de 3 % sur les redevances et abonnements des usagers.

Les dépenses de fonctionnement, d'un peu plus de 22,8 M€, connaissent une hausse de + 0,4 M€ pour l'essentiel liée à la progression des « ressources humaines ». Les prévisions 2024 des autres dépenses (réactifs et énergie) sont adaptées à la réalité des chiffres du CA 2023 légèrement inférieurs aux prévisions de l'année dernière.

◆ Epargnes et annuités de dette

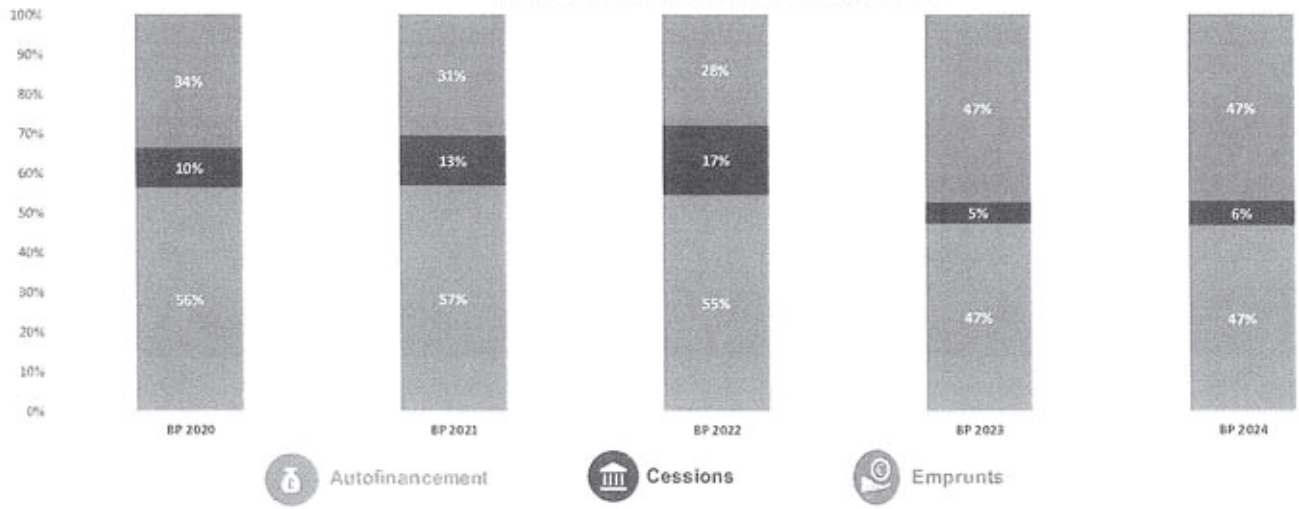
L'épargne nette est impactée par les effets des hausses de prix mais l'évolution des recettes permet de limiter son érosion et de la maintenir à un niveau satisfaisant (8 M€ en 2024). **Ce montant est entièrement dirigé vers le financement des investissements 2024 qui resteront à un niveau très élevé.**

Les annuités de la dette sont stables (à 2,3 M€) et permettent de réduire de - 10 % (- 1,7 M€) l'encours de dette sur ce budget annexe (encours de dette de 14,4 M€ au 01/01/2024).

◆ Investissement

Le niveau d'investissement proposé reste élevé pour 2024 et dépasse les 11,2 M€ (soit 2,5 plus qu'il y a 10 ans). **L'ambition s'affiche sur le rythme de renouvellement des réseaux et sur le niveau d'entretien des canalisations (7,5 M€).** Les efforts se poursuivent également pour moderniser les équipements de l'usine de production d'eau potable pour 1,4 M€, dans une logique de contribution à l'optimisation de nos équipements et de nos process, **participant ainsi à la transition écologique sur le territoire.**

Mode de financement des investissements



Voici les principales opérations d'investissement de ce BP 2024 qui représentent environ 82 % des dépenses d'investissement.

Description	BP 2024 en K€
Logement et aménagement urbain	25 681
Voirie / espaces publics	22 798
Territoire Intelligent	15 137
ZAC Economique (Cours St Laud, Quai St Serge, St Serge Faubourg Actif...)	5 400
Plan Vélo	3 450
Enseignement supérieur et recherche	3 380
Eaux pluviales	1 945
Total des principales opérations d'investissement du budget principal	77 791
% (hors dette)	82%

En complément à cette présentation thématique des principales opérations d'investissement pour 2024, il est utile de pouvoir illustrer pour le budget principal, la politique de transition écologique à partir de quelques illustrations :

- Rénovation thermique des bâtiments (*plan de maîtrise de l'énergie des bâtiments, programme Mieux chez moi, ...*),
- Territoire intelligent pour accélérer la transition écologique (*notamment sur l'éclairage public*),
- Plan vélo (*aide à l'achat, infrastructures cyclables*),
- Boucles vertes,
- PLUi prenant en compte les objectifs du plan climat,
- Schéma directeur des paysages angevins,
- Plan de protection du bruit dans l'environnement,
- Entretien et balisage des sentiers de randonnées,
- Plan de gestion ENS/ONF,
- Acquisition de véhicules électriques,
- Développement des transports en commun et des mobilités douces,
- Travaux de désimperméabilisation sur la voirie et l'aménagement urbain, etc...

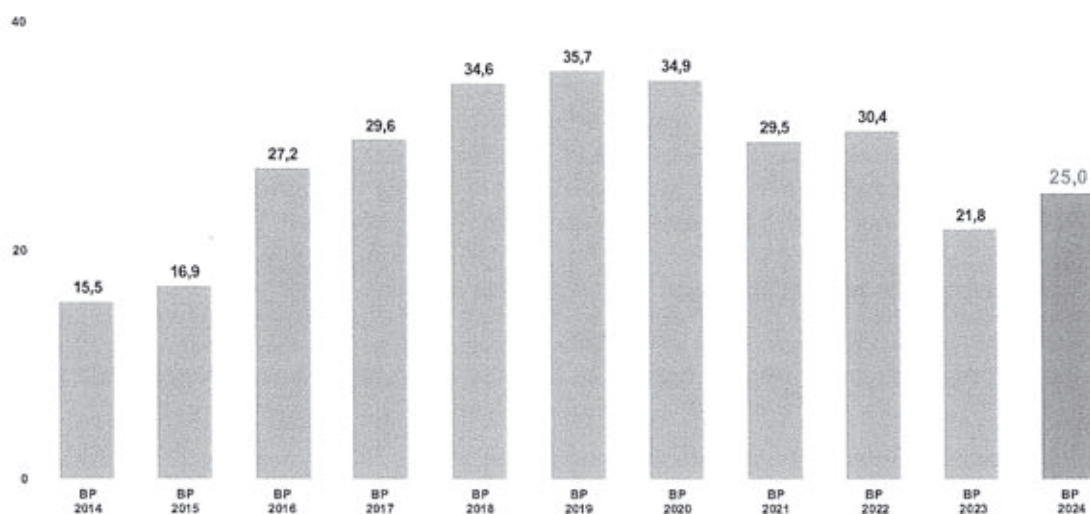
◆ Les recettes d'investissement et l'emprunt d'équilibre du budget principal

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce BP 2024 :

	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	8 465	8 593	128	1,5%
Dotations, fonds divers et autre	10 750	11 800	1 050	9,8%
Subventions et autres	17 623	20 394	2 771	15,7%
Avances - ZAC	8 640	3 721	- 4 919	-56,9%
Cessions	5 165	5 896	731	14,2%
Emprunts	45 248	44 831	- 417	-0,9%
Total	95 891	95 235	- 656	-0,7%

Présenté sous une autre forme, vous trouverez ci-dessous l'évolution de la structure prévisionnelle du financement de nos investissements entre le BP 2020 et le BP 2024. **Il convient de signaler que le financement de nos investissements par nos ressources propres (autofinancement et cessions) reste majoritaire avec 53 % en 2024.**

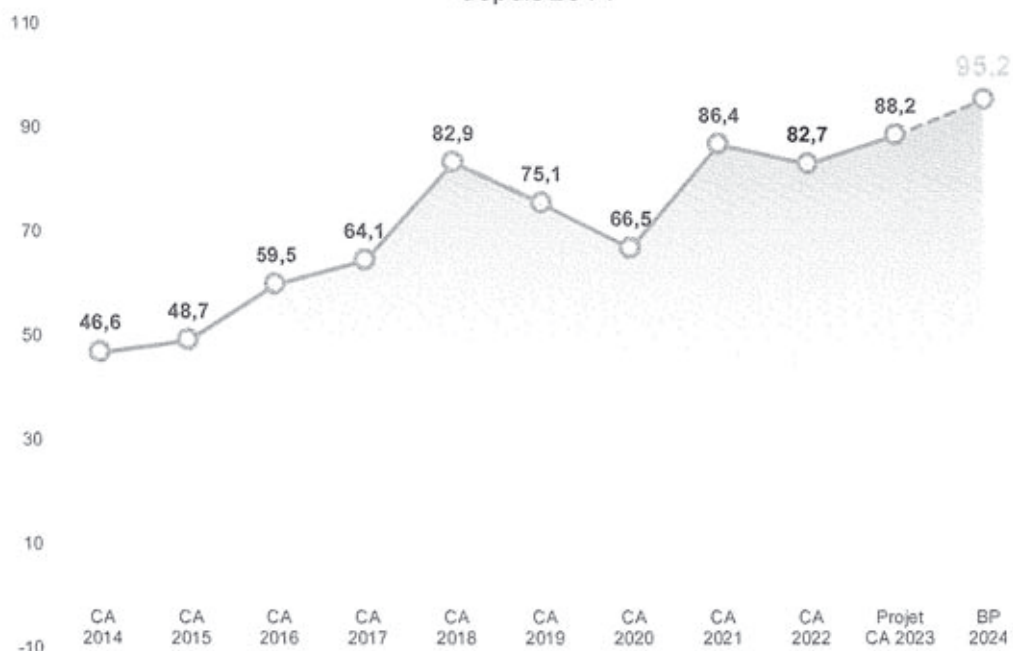
Evolution depuis le BP 2014 des niveaux d'épargne brute du budget principal en M€
(Chiffres BP)



◆ Les dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement 2024 sont de **95,2 M€**, en progression de 7 M€ par rapport au projet de CA 2023. Pour la deuxième année consécutive, les montants inscrits au budget primitif seront supérieurs à 95 M€, soit les plus hauts niveaux depuis 2014 et le double de niveau de 2014.

Evolution des dépenses d'investissement du budget principal
depuis 2014



Cette variation recouvre des situations différentes selon les principaux postes de dépenses :

- **Les dépenses de personnel** sont en hausse de + 9,3 % soit + 2,5 M€. Cette évolution est liée principalement à l'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % actée le 1^{er} juillet 2023, aux mesures réglementaires de revalorisation salariale (revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le SMIC) et au Glissement Vieillesse Technicité. L'augmentation sur les dépenses de personnel comprend également des mesures en faveur de l'harmonisation du régime indemnitaire, la revalorisation des cotisations CNRACL au 01/01/2024, la montée en puissance des effectifs de voirie communautaire ainsi que le renforcement des services mutualisés au profit d'ALM.
- **Les autres charges de gestion courante** sont constituées de :
 - **La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours** qui affiche une progression de + 0,7 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre un montant global de 16,1 M€,
 - **Les subventions de fonctionnement** représentent 17,8 M€ et progressent de + 13,4 % (en raison principalement des participations allouées à l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), au Centre des congrès et au Parc des expositions suite à leur transfert vers le budget d'ALM au 01/01/2024,
 - **Les participations aux budgets annexes et aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) sont en diminution (- 3,8 M€) et correspondent à la baisse de la contribution financière d'équilibre du budget principal au budget annexe transports** suite à la bonne tenue du versement mobilité et des recettes tarifaires des voyageurs.
- **Les crédits de fonctionnement des services** augmentent de + 3,5 M€ soit + 13%. Ils comprennent l'ensemble des charges courantes de la collectivité. Cette hausse s'explique à la fois par les nouvelles modalités de facturation du Centre de Maintenance Automobile (+ 1,6 M€ compensés par une recette équivalente), par une progression des travaux d'entretien des voiries communautaires (+ 0,8 M€) et par la hausse des autres charges de + 1 M€ (particulièrement sur les frais de maintenance, les assurances, les taxes foncières...).
- **Atténuation de produits** : ce poste comprend à la fois la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), l'Attribution de Compensation (AC) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). La première est stable par rapport au BP 2023 et s'établit à 11,5 M€ suite aux orientations du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de la seconde augmente de 0,8 M€ par rapport à 2023 pour se situer à 16 M€. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre suite aux transferts de l'ONPL, du Centre des Congrès et du Parc des Expositions au 1^{er} janvier 2024.

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2023 à 5,6 M€.

◆ **Épargne de gestion, épargne brute et épargne nette**

Conséquence d'une hausse des recettes de fonctionnement (liée principalement au dynamisme de la fiscalité économique) supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, **l'épargne brute de 25 M€ progresse de 14,3 %.**

Après soustraction du remboursement en capital de la dette de 16,4 M€, l'épargne nette est en légère augmentation pour atteindre 8,6 M€. Ce montant permettra de financer une partie des investissements de l'année. Le graphique suivant illustre cette particularité du contexte 2024 en reprenant l'historique de l'épargne brute présentée au BP depuis 2014 :

Le reste de la prévision est liée à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM de 4,1 M€) et aux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER de 1,4 M€) qui ont été projetées au BP 2024 sur la base des réalisations 2023.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste budgétaire qui représente 42,4 M€ soit 23 % des recettes de fonctionnement du budget principal est en hausse de + 3,4 % en comparaison avec 2023. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
DGF	32 043 000	32 232 616	189 616	0,6%
FCTVA fonctionnement	450 000	200 000	- 250 000	-55,6%
Subventions	3 048 350	3 781 981	733 631	24,1%
Allocations compensatrices	5 442 500	6 156 000	713 500	13,1%
Total	40 983 850	42 370 597	1 386 747	3,4%

On constate une hausse du niveau des participations de plus de + 0,7 M€ (notamment des financements européens en faveur des actions d'insertion) et des allocations compensatrices au titre de la CVAE et de la CFE de l'ordre de + 0,7 M€.

Pour ce qui est de la DGF, cette dotation représente 76 % du chapitre budgétaire. Pour mémoire, cette principale dotation des collectivités locales a été ponctionnée entre 2013 et 2017 du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2024 prévoit un abondement d'environ 220 M€ de l'enveloppe nationale, le projet de BP 2024 reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2023 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution au niveau national de la part « dotation de compensation ».

- **Les autres produits (produits des services, produits financiers, ...)**

Ces autres produits sont en hausse de + 4,3 M€ entre 2023 et 2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- l'effet des nouveaux mécanismes comptables de refacturation du Centre de Maintenance Automobile (CMA),
- la perception de nouvelles redevances suite au transfert du Parc des expositions et du Centre des congrès de la ville d'Angers vers la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2024,

A noter que ces nouvelles recettes s'accompagnent de dépenses associées. Au global, le solde financier est globalement neutre pour ALM. Cette neutralité est assurée soit par le processus d'actualisation des calculs d'attribution de compensation mis en œuvre à l'occasion de la prise en gestion directe du Parc des expositions et du Centre des congrès soit par les conventions ad hoc de mutualisation dans le cadre du CMA.

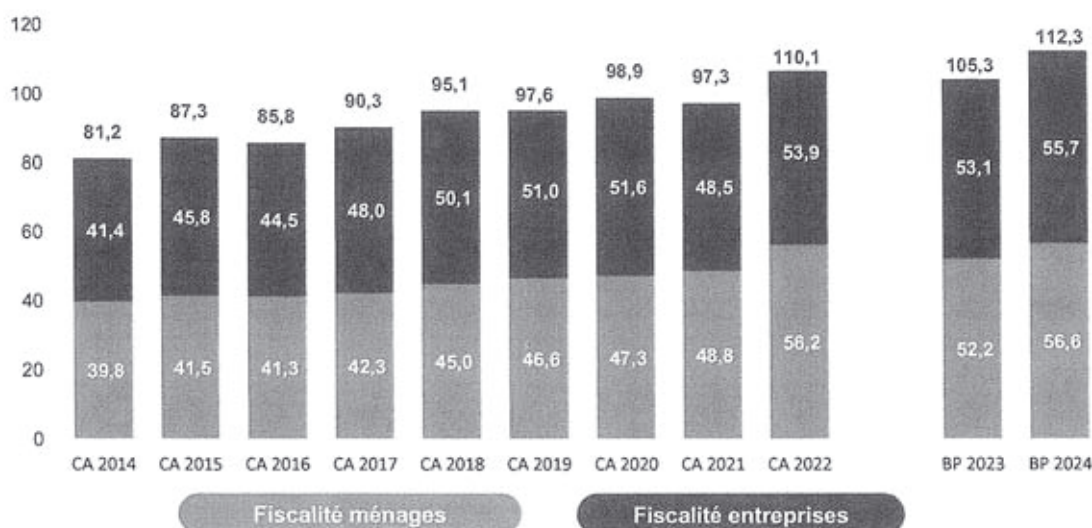
- ♦ **Les dépenses de fonctionnement**

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 est de + 4,9 %, un niveau proche du taux d'inflation retenu sur l'année 2023 (+ 3,9 % selon le niveau de l'indice des prix à la consommation de novembre 2023).

- **Les contributions directes : la fiscalité ménages et entreprises**

Le produit fiscal représente les deux tiers des recettes de fonctionnement du budget principal pour 2024. Globalement, le produit des contributions directes passe de 105,3 M€ prévus lors du BP 2023 à 112,3 M€ en 2024 grâce au dynamisme des bases fiscales. **Conformément à nos engagements, il n'y aura aucune augmentation des taux en 2024.**

Evolution des contributions directes depuis 2014



Pour ce projet de BP 2024, le tableau ci-dessous vient compléter ce graphique et apporte du détail sur la composition des deux rubriques « fiscalité ménages » et « fiscalité entreprises » :

	BP 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
Fraction de TVA	42 723 784	45 817 371	3 093 587	7,2%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	1 775 238	1 563 086	- 212 152	-12,0%
Taxe Foncier Bâti et Non Bâti	8 658 483	9 196 287	537 804	6,2%
Sous total fiscalité ménages	53 157 505	56 576 744	3 419 239	6,4%
Cotisation Foncière des Entreprises	23 933 826	26 118 411	2 184 585	9,1%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	22 930 000	24 069 529	1 139 529	5,0%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 350 000	1 400 000	50 000	3,7%
Taxe sur les surfaces commerciales	4 000 000	4 100 000	100 000	2,5%
Sous total fiscalité entreprises	52 213 826	55 687 940	3 474 114	6,7%
TOTAL	105 371 331	112 264 684	6 893 353	6,5%

- La prévision 2024 du poste **fiscalité "ménages"** est de **56,6 M€**. La compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (fraction de TVA) représente l'essentiel de ce produit prévisionnel avec un niveau attendu de 45,8 M€ (+ 6,6 % par rapport au produit notifié en 2023). Les taxes sur le foncier bâti et non bâti sont de 9,2 M€ et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) représente 1,6 M€.

- La prévision 2024 du poste **fiscalité "entreprises"** est de **55,7 M€**. Elle se répartit principalement entre la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) estimée à 26,1 M€ et une prévision de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), basée sur la dernière notification fournie par le Ministère des Finances, à 24,1 M€ pour 2024. **Ces bons niveaux témoignent du dynamisme de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises au cours du dernier mandat notamment.**

→ BUDGET PRINCIPAL

Comme évoqué en introduction, ce budget a subi des contraintes inflationnistes fortes depuis fin 2022, comme en témoigne la hausse des dépenses de fonctionnement de près de 5%. Ces éléments peuvent se résumer de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement en progression de + 7,4 % (soit + 12,5 M€) sans augmentation des taux de fiscalité grâce à notre fort dynamisme économique,
- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 7 M€ soit + 4,9 % entre 2023 et 2024. Cette hausse est principalement liée aux évolutions des dépenses de personnel, à la hausse de la contribution au SDIS, ainsi qu'à l'impact des niveaux d'inflation et des coûts de l'énergie sur les dépenses courantes,
- Une épargne brute proche des 25 M€ en hausse de +3 M€ par rapport aux prévisions 2023,
- Des investissements de 95,2 M€ principalement en faveur de la rénovation urbaine, de l'habitat, de la voirie. Ces dépenses sont financées majoritairement par des ressources propres et par un maximum de 44,8 M€ d'emprunts avant reprise des résultats 2023.

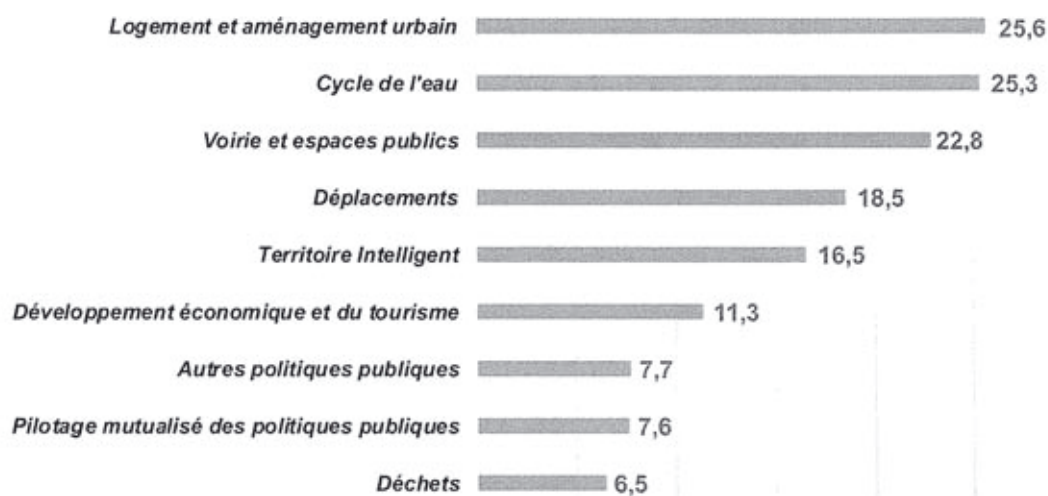
Principal						(en milliers d'Euros)			
FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Impôts et taxes	113 311	120 627	7 316	6,5%	Personnel	26 867	29 378	2 511	9,3%
Fiscalité Ménages	53 157	58 577	3 420	6,4%	Autres charges de gestion courante	54 889	55 285	396	0,7%
Fiscalité Entreprises	52 214	55 688	3 474	6,7%	Dont SDIS	15 436	16 116	680	4,4%
Autres	4 000	4 200	200	5,0%	Dont participation budget transports et aéroport	20 992	17 192	-3 800	-18,1%
Dotations subventions et Participations	48 984	42 371	1 387	3,4%	Dont subvent* ONPL, Centre des Congrès, Parc des Expos	0	2 102	2 102	
Dont DGF	32 043	32 233	190	0,6%	Atténuations de produits	33 269	34 399	1 130	3,4%
Dont Compensation CFE / CVAE / TH	5 090	6 156	1 066	20,9%	Dont dotation de solidarité	11 400	11 500	100	0,9%
Produits des services	11 085	13 279	2 194	19,8%	Dont attribution de compensation	15 200	16 000	800	5,3%
Dont régularisation Taxes Foncières	130	510	380		Autres dépenses de fonctionnement	27 226	30 766	3 529	13,0%
Autres recettes	2 577	4 465	1 888	73,3%	Dont entretien voiries communautaires	2 227	3 013	786	35,3%
Dont redevances parc des expositions et centre des congrès	0	748	748		Dont facturation CMA	0	1 164	1 164	
Dont remboursements mise à disposition de personnels	385	899	514	133,5%	Dont protection de l'environnement : études et projets	723	1 145	422	58,4%
Total	168 557	181 081	12 524	7,4%	Charges exceptionnelles	663	130	-533	-80,4%
					Total	142 914	149 947	7 033	4,9%
					Epargne de gestion	25 643	31 134	5 491	21,4%
					Intérêts (hors ICNE)	3 800	6 160	2 360	62,1%
					Epargne Brute	21 843	24 974	3 131	14,3%
					Capital	13 378	16 381	3 003	22,4%
					Epargne Nette	8 465	8 693	128	1,5%

INVESTISSEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne Nette	8 465	8 693	128	1,5%	Dépenses et subventions d'Équipement	90 581	85 375	-5 206	-5,7%
Dotations, fonds divers et autre	10 750	11 800	1 050	9,8%	Dont habitat - NPHRU - ZAC - réserves foncières	25 887	25 681	-206	-0,8%
Dont FCTVA	7 000	8 000	1 000	14,3%	Dont voirie - espaces publics	18 750	22 750	4 048	21,6%
Subventions et autres (parts sociales comprises)	17 623	20 394	2 771	15,7%	Dont territoire intelligent	16 309	15 137	-1 172	-7,2%
Dont fonds de concours / subventions	3 670	5 383	1 713	46,7%	Dont développement économique et tourisme	12 178	11 308	-870	-7,1%
Dont attributions de compensation	2 910	3 585	675	23,2%	Parts sociales	810	1 160	350	43,2%
Avances - ZAC et autres	8 640	3 721	-4 919	-56,9%	Avances - ZAC et autres	1 800	5 900	4 400	293,3%
Cessions	6 165	6 896	731	14,2%	Taxe aménagement reversée	3 000	2 800	-200	-6,7%
Emprunt	45 248	44 831	-417	-0,9%	Total	96 891	95 236	-656	-0,7%
Total	95 891	95 236	-656	-0,7%					

◆ Les recettes de fonctionnement

La progression des recettes de fonctionnement de + 12,5 M€ (de 168,6 M€ à 181,1 M€) résulte principalement d'une hausse projetée des produits de fiscalité. Pour être complet, il est proposé d'apporter les éléments d'information sur chaque chapitre budgétaire composant cette rubrique :

L'investissement global de la collectivité pour 2024 est affiché à près de 142 M€. Ce montant se répartit comme suit par politique sectorielle :



En volume financier, les politiques publiques qui portent les principales dépenses d'investissement sont :

- **La politique logement et aménagement urbain** pour 25,6 M€ avec les actions d'amélioration de l'habitat et d'accession sociale pour 7,2 M€, les réserves foncières pour 3,7 M€, la rénovation urbaine pour 8 M€ et les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) habitat pour 6,7 M€,
- **La politique cycle de l'eau**, portée majoritairement par les budgets annexes Eau et Assainissement, avec 23,4 M€, (dont 11,2 M€ pour la partie eau et 12,2 M€ pour la partie assainissement) et 1,9 M€ pour les travaux sur les eaux pluviales,
- **La politique voirie et espaces publics** avec 22,8 M€,
- **Les déplacements** avec 18,5 M€ d'investissement dont 13,3 M€ pour les transports urbains et le tramway,
- Le projet **Territoire Intelligent** pour 16,5 M€ dont 10,3 M€ au titre de l'éclairage public,
- **Le développement économique et le tourisme** pour 11,3 M€ comprenant principalement les différentes ZAC et les Parcs d'Activité Communautaire,
- **Les autres politiques publiques** intègrent notamment 3,4 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche, 1,6 M€ pour les actions de protection de l'environnement ou encore 0,6 M€ pour l'entretien des parcs et jardins,
- **Le pilotage mutualisé des politiques publiques** comprend entre autres 2,2 M€ de crédits pour les moyens informatiques de la collectivité, 2,8 M€ de reversement de taxes d'aménagement, 1,1 M€ correspondant à des titres de participations et 0,5 M€ pour les bâtiments.

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal puis les budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau chiffré présentant l'équilibre,
- Un commentaire autour des principales recettes et dépenses de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2024.

PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil communautaire. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

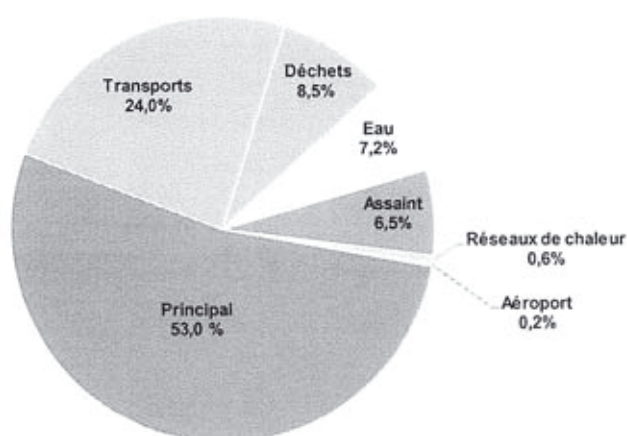
Pour cet exercice budgétaire 2024, les grands équilibres financiers sont globalement préservés dans un contexte marqué par de fortes zones d'incertitudes.

La hausse dynamique des recettes de fonctionnement est supérieure à l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement. Cela entraîne une progression modérée du niveau d'épargne nette (+ 4% par rapport au BP 2023) après prise en compte d'une montée programmée des annuités de la dette.

Les montants d'emprunt qui figurent dans ce tableau sont provisoires dans la mesure où il n'est pas tenu compte du résultat budgétaire 2023 (autour de 22 M€). **En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté sera diminué lors du budget supplémentaire 2024.**

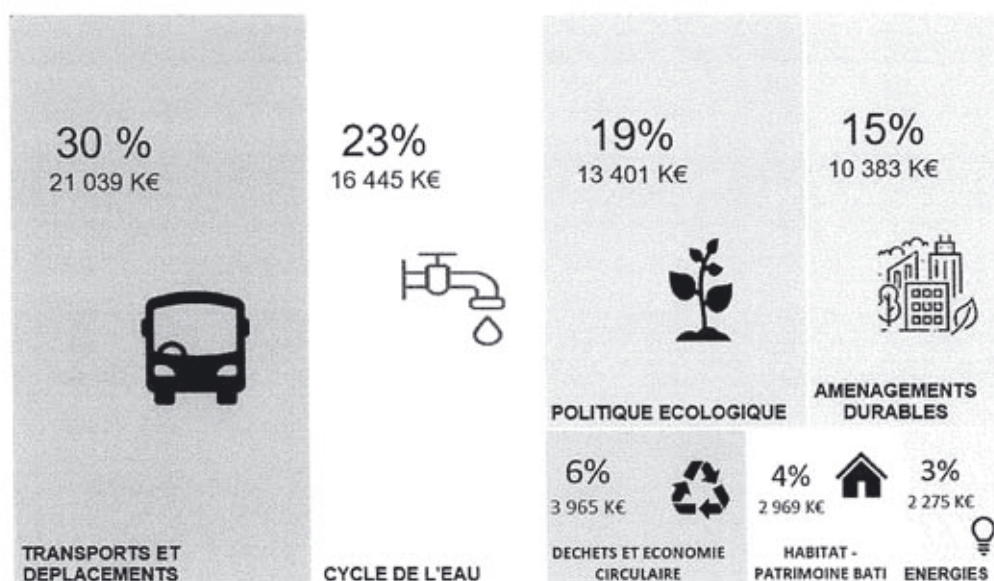
♦ Répartition des volumes financiers par budget

Présenté sous une autre forme, le graphique ci-dessous permet de mesurer le poids de chaque budget dans la présentation consolidée avec notamment **le budget principal et le budget transports qui représentent à eux seuls les ¾ en 2024 du total des dépenses** (fonctionnement, dette, investissement) :



→ Investissement global par politique sectorielle (hors dette)

Au préalable et comme présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est important de rappeler **la place prépondérante dans ce budget 2024 de la politique transversale de transition écologique**. 49 % des dépenses d'investissement de ce budget 2024 (soit 70,4 M€) sont consacrées à cette priorité transversale qui vient irriguer chaque politique thématique.



→ La balance générale du budget 2024

◆ Présentation détaillée du budget consolidé à périmètre constant


Cette présentation du BP 2024 consolidée permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP 2023 et le BP 2024 en K€ :

FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Versement mobilité	63 200	68 000	4 800	7,6%	Personnel	47 672	51 078	3 406	7,1%
Fiscalité ménages	53 157	56 577	3 420	6,4%	DSP / contrats d'exploitation	103 538	109 594	6 056	5,8%
Fiscalité des entreprises	52 214	55 688	3 474	6,7%	Flux avec les communes (AC, DSC) et FNGIR	33 269	34 399	1 130	3,4%
Produits Eau /Asst	60 181	61 032	851	1,4%	Restitution de fiscalité	8 255	8 010	-245	-3,0%
Dotations, subventions, participations	43 162	44 549	1 387	3,2%	SDIS	15 436	16 116	680	4,4%
TEOM	33 226	34 600	1 374	4,1%	Subvention de fonctionnement	15 700	17 762	2 062	13,1%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	20 992	17 192	-3 800	-18,1%	Particip. du Budget principal aux budgets annexes	20 992	17 192	-3 800	-18,1%
Produits d'exploitation/produits divers	51 154	57 611	6 457	12,6%	Fonctionnement des services / Autres dépenses	55 730	59 342	3 612	6,5%
Sous total	377 286	395 249	17 963	4,8%	Sous total	300 592	313 493	12 901	4,3%
					Epargne de gestion	76 694	81 756	5 062	6,6%
					Intérêts	14 191	15 752	1 561	11,0%
					Epargne brute	62 503	66 004	3 501	5,6%
					Capital	31 095	33 414	2 319	7,5%
					Epargne nette	31 408	32 590	1 182	3,8%

INVESTISSEMENT									
FINANCEMENT					DEPENSES				
	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %		BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Epargne nette	31 408	32 590	1 182	3,8%	Dépenses d'équipement	167 051	141 786	-25 265	-15,1%
FCTVA et fonds divers	16 310	18 308	1 998	12,3%	dont budget principal	95 891	95 235	-656	-0,7%
Subventions et autres	28 650	26 908	-1 742	-6,1%	dont budget annexe Eau	11 161	11 220	59	0,5%
Avances ZAC et autres immobilisations financières	8 640	3 721	-4 919	-56,9%	dont budget annexe Assainissement	14 289	12 219	-2 070	-14,5%
Cessions	5 165	5 896	731	14,2%	dont budget annexe Déchets	6 173	6 482	309	5,0%
Emprunts provisoires / recettes d'équilibre	76 878	54 363	-22 515	-29,3%	dont budget annexe Aéroport	170	145	-25	-14,7%
					dont budget annexe Transports	38 482	14 777	-23 705	-61,6%
					dont budget annexe Réseaux de chaleur	885	1 708	823	93,0%
Total	167 051	141 786	- 25 265	-15,1%	Total	167 051	141 786	- 25 265	-15,1%

Vous trouverez, ci-après, la balance générale qui détaille ces principaux indicateurs par budget :

Balance Générale Projet de BP 2024 ALM (Hors budget annexe Lotissements Economiques)

								(en milliers d'Euros)			
	Principal	Eau	Assain ¹	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Total BP 2024	Total BP 2023	Variation en K€	Variation en %
Fonctionnement											
Recettes Fonct.	181 081	33 060	29 999	41 580	765	107 365	1 399	395 249	377 286	17 963	5%
Dépenses Fonct.	149 947	22 851	18 963	35 632	709	84 816	575	313 493	300 592	12 901	4%
Epargne de gestion	31 134	10 209	11 036	5 948	56	22 549	824	81 756	76 694	5 062	7%
Intérêts de la dette	6 160	620	767	230	0	7 488	487	15 752	14 191	1 561	11%
Epargne brute	24 974	9 589	10 269	5 718	56	15 061	337	66 004	62 503	3 501	6%
Capital de la dette	16 381	1 625	675	402	0	14 004	327	33 414	31 095	2 319	7%
Epargne nette	8 593	7 964	9 594	5 316	56	1 057	10	32 590	31 408	1 182	4%
Investissement											
Dépenses Invest.	95 235	11 220	12 219	6 482	145	14 777	1 708	141 786	167 051	-25 265	-15%
Recettes Invest.	95 235	11 220	12 219	6 482	145	14 777	1 708	141 786	167 051	-25 265	-32%
Dotations, Subventions et autres	41 811	10	1 082	550	25	11 020	335	54 833	58 765	-3 932	-7%
Emprunts / recettes d'équilibre	44 831	3 246	1 543	616	64	2 700	1 363	54 363	76 878	-22 515	-29%
Epargne nette	8 593	7 964	9 594	5 316	56	1 057	10	32 590	31 408	1 182	4%

NB : Balance générale hors budget annexe lotissements économiques

PRECISIONS TECHNIQUES : PREMIERES MAQUETTES BUDGETAIRES EN M57

POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE DECHETS ET LE BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

Pour mémoire, ce budget primitif est le premier présenté selon la **nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, le budget annexe déchets et le budget lotissements économiques** (délibération de la collectivité prise en décembre 2023). Les maquettes budgétaires contiennent traditionnellement les informations du budget de l'année N-1. Cependant et exceptionnellement cette année, certaines données relatives au budget précédent n'ont pas pu être renseignées par notre éditeur informatique compte tenu du vote du budget 2023 en M14.

Cette problématique est nationale et dans son accompagnement à la mise en œuvre de la M57, le ministère de l'Intérieur préconise de joindre en annexe de la présente délibération un tableau complémentaire pour les 3 budgets concernés.

Ce document comporte le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ainsi que les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice 2024 (selon les modalités de vote retenues par la collectivité à savoir un vote par nature et par chapitre budgétaire). La collectivité y a ajouté pour information également la maquette complète du BP 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 01 mars 2024

DELIBERE

Adopte le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2024 par chapitre budgétaire tels que présentés en annexe dans les maquettes budgétaires en M57.

Prend acte de la communication des tableaux comportant le rappel des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et les propositions d'ouverture de crédits pour le budget de l'exercice concerné selon les modalités de vote retenues par la collectivité (vote par nature et par chapitre budgétaire).

Budget principal :

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

Abstention: 1, Mme Christelle CAILLEUX.

Budget annexe transports :

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

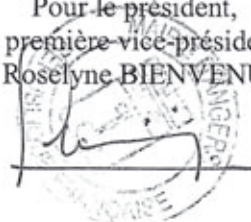
Abstention: 1, Mme Christelle CAILLEUX.

Budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets, Aéroport, Réseaux de chaleur et Lotissement économique :

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-43

Objet de l'acte : Budget primitif 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 14 mars 2024

Annexe : Maquette Budget Principal

Maquette Budget Annexe Eau

Maquette Budget Annexe Assainissement

Maquette Budget Annexe Déchets

Maquette Budget Annexe Aéroport

Maquette Budget Annexe Transports

Maquette Budget Annexe Réseaux de chaleur

Maquette Budget Annexe Lotissement Economique

Annexes Passage M57

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20240314-lmc1H43872H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43872H1

Date de transmission en Préfecture : 19 mars 2024

Date de réception en Préfecture : 19 mars 2024